



Assemblée générale

Cinquante-septième session

Documents officiels

Distr. générale
6 juin 2006
Français
Original: espagnol

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 30^e séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 11 novembre 2002, à 16 h 30

Président : M. Suazo (Honduras)
puis : M. Benmellouk (Vice-Président (Maroc)

Sommaire

Point 84 a) de l'ordre du jour provisoire : Questions de politique
macroéconomique : commerce international et développement

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

02-68541 (F)



La séance est ouverte à 16 h 40.

Point 84 a) de l'ordre du jour provisoire : Questions de politique macroéconomique : commerce international et développement (A/57/15 (Part. I et Part. II) et A/57/376)

1. **M. Ricupero** (Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement) (CNUCED), signale qu'il a fait distribuer en séance un texte établi par lui et se propose de faire le point sur quelques événements récemment survenus dans le champ du commerce international. Dans les relations internationales, le commerce international est un des secteurs où l'approche multilatérale jouit encore de la faveur de tous les pays. C'est là une exception par rapport à la tendance récente qui consiste à vouloir résoudre les problèmes internationaux par des solutions unilatérales, une exception qu'illustrent bien les progrès des négociations multilatérales tenues à Genève et le fait que divers pays importants ont accepté les décisions défavorables de l'Organe de règlement des différends de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et se sont engagés à leur donner effet. Il faut préserver et renforcer cette « exception » et identifier pour ce faire deux dangers qui compromettent à la base le renforcement du système commercial multilatéral, à savoir la prolifération d'approches bilatérales ou régionales en vue de résoudre les problèmes commerciaux et le risque que les pays ne tiennent pas les promesses et les engagements qu'ils ont contractés à Doha, à propos notamment – mais non exclusivement – de ce qu'on appelle le Programme de développement.

2. Il y a apparemment contradiction entre le premier danger et la déclaration selon laquelle le commerce international affiche sa préférence pour la perspective multilatérale. Néanmoins, il existe en même temps une tendance toujours plus marquée à négocier des accords bilatéraux ou régionaux de libre échange : certes, ces accords se présentent généralement comme des étapes du processus de libéralisation mais en réalité, ils peuvent entraver ce processus s'ils finissent par créer un labyrinthe de normes préférentielles spécifiques, difficiles à mettre en harmonie avec des négociations multilatérales. C'est là un grave danger parce qu'il touche au cœur même du système. Jusqu'au milieu des années 80, certains pays comme les États-Unis d'Amérique étaient si attachés à la perspective multilatérale qu'ils n'auraient jamais pu envisager la

possibilité de signer des accords bilatéraux ou multilatéraux. Mais depuis cette date, qui a coïncidé avec le début du Cycle d'Uruguay, les accords de ce type se sont multipliés au point que même des pays comme le Japon, Singapour ou l'Australie, qui tout récemment résistaient encore à cette tendance avec beaucoup de fermeté, sont en train de négocier ou de conclure de tels accords. L'accord bilatéral de libre échange conclu récemment entre le Japon et Singapour en est un exemple. Bien entendu, les accords bilatéraux et régionaux ne sont pas négatifs ou préjudiciables en soi, mais il convient de déterminer s'ils sont véritablement ouverts à la participation des autres pays, s'ils favorisent l'ouverture et la libéralisation du système ou si, comme cela se produit dans la plupart des cas, ce ne sont que des tentatives pour créer des zones de commerce préférentiel. En effet, il s'agit bien souvent d'un système complexe de règles d'origine et autres procédures, qui constituent une discrimination active à l'égard de ceux qui n'en sont pas membres et réservent aux seuls signataires les avantages dérivés de la libéralisation des échanges.

3. Contrairement à ce que l'on pense habituellement, le système de commerce international n'a jamais eu pour objet de promouvoir la libéralisation immédiate du commerce, mais plutôt sa libéralisation progressive. Loin de vouloir la libéralisation complète du commerce, le principe du système visait plutôt à supprimer les discriminations. L'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) a été créé en vue d'éviter les discriminations entre pays, ce qui explique que ses articles I et II sont entièrement consacrés à cette question et comprennent la clause dite de la nation la plus favorisée. Or c'est justement ce qui est menacé par la multiplication d'accords préférentiels qui, par définition, établissent des discriminations entre les pays, compromettant ainsi l'esprit du système : il sera très difficile que des accords introduisant des innovations complexes en matière de règles préférentielles puissent contribuer à améliorer le système multilatéral. En fait, ils risquent plutôt de dissimuler une recherche d'avantages préférentiels non ouverts à la libre concurrence. L'OMC ne peut pas faire grand chose à cet égard, vu que l'article XXIV du GATT, qui fixe les conditions requises pour l'approbation de ces accords, est très flou; il n'a donc pas encore été possible de donner plus de rigueur aux normes régissant de tels accords.

4. Quant au deuxième danger qui menace le système commercial multilatéral, il est indispensable de conclure les négociations dans les délais fixés pour démontrer que le système multilatéral fonctionne et qu'il n'est donc pas nécessaire de recourir à des accords bilatéraux ou régionaux. Toutefois, il existe actuellement des tentatives visant à réinterpréter ce qui a été convenu à Doha sur diverses questions telles que les droits de propriété intellectuelle liés au commerce et à la santé publique. Cette question a été traitée à Doha dans une déclaration indépendante, dont l'application doit faire l'objet d'un accord d'ici la fin de l'année. Il est préoccupant de noter que, à l'occasion de ce débat, on a cherché à imposer de nouvelles conditions, à ajouter de nouvelles listes de maladies et à favoriser certains pays au détriment d'autres.

5. Le défi majeur consiste peut-être à déterminer comment la libéralisation du commerce peut progresser dans les secteurs qui intéressent les pays en développement : l'agriculture, les produits sensibles, les produits manufacturés bon marché (textiles, vêtements, chaussures), etc. Ces produits constituent les principales exportations des pays en développement et, paradoxalement, ce sont ceux qui se heurtent aux obstacles tarifaires les plus élevés. Aux États-Unis par exemple, la moyenne tarifaire appliquée aux produits provenant du Bangladesh en 2001 était de 14 % alors que pour les produits importés de France, elle était de 1 %. Cela est dû au fait que le Bangladesh exporte des produits (textiles, vêtements) appartenant à des catégories extrêmement protégées, alors que la France exporte des articles de luxe et d'autres produits pour lesquels il n'y a pas de discrimination. C'est de toute évidence une situation contraire au sens commun puisque les pays les plus pauvres du monde sont confrontés à des obstacles bien plus importants que les pays riches.

6. Il faut continuer dans la voie du multilatéralisme. Néanmoins, les perspectives ne sont guère encourageantes, surtout lorsque l'on considère les problèmes récemment posés par la libéralisation de l'agriculture. En septembre 2003, se tiendra à Cancún (Mexique) une conférence ministérielle de l'OMC dont l'importance sera décisive pour l'achèvement de ce Cycle. Pour y arriver dans les meilleures conditions, il faudra avoir progressé dans tous les secteurs, et en particulier dans celui de l'agriculture. Cela exige d'avoir conclu avant mars 2003 un accord sur les

modalités des négociations concernant l'agriculture (principes, calendrier, formalités, etc.). Il faudrait donc disposer de propositions concrètes d'ici la fin de l'année. Pourtant, des trois principaux agents du commerce international, à savoir, les États-Unis, l'Union européenne et le Japon, seul le premier a rendu publiques ses propositions, ce qui rend pratiquement impossible la réalisation de ces objectifs.

7. Tous les États ont intérêt à instaurer une libéralisation des échanges harmonieuse et équilibrée. Si le libre échange, qui est fondé sur les avantages comparatifs de chaque pays, ne s'applique pas sans discrimination à tous les produits des secteurs agricole, industriel et des services, il ne pourra s'appliquer à aucun. On ne peut défendre le principe d'une libéralisation sélective parce que chaque pays chercherait à libéraliser uniquement le commerce des produits pour lesquels il dispose d'avantages compétitifs.

8. Malgré les difficultés, il n'y a pas lieu d'être pessimiste : il faut adopter une attitude constructive et redoubler d'efforts à New York et à Genève pour faire avancer les négociations. La Commission est investie d'une responsabilité spéciale puisqu'elle est chargée du suivi des principales conférences, en particulier celle de Monterrey, et de l'application des accords et engagements qui en sont issus. Aussi faut-il mener à bien une évaluation spécifique des engagements pris lors des différentes conférences, engagements qui sont étroitement liés, comme il appert de la Déclaration de Monterrey. D'autre part, il importe de progresser sur tous les fronts pour atteindre les objectifs de développement du Millénaire. La principale source de financement de ces objectifs est le commerce, bien avant l'allègement de la dette, l'aide publique au développement, en diminution, et l'investissement étranger direct, concentré dans un petit nombre de pays. Le commerce est donc essentiel pour la réalisation des objectifs de développement du Millénaire. La CNUCED a l'intention de travailler en étroite collaboration avec la Deuxième Commission de l'Assemblée générale, avec le souci d'être utile à tous les pays sans aucune discrimination, mais en tenant dûment compte des intérêts des membres les plus vulnérables du système, à savoir, les pays les moins avancés, les États africains et, de façon générale, les pays en développement.

9. **M. Vallenilla** (Venezuela), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le

commerce international a été un élément central des négociations tenues au cours de l'année à l'Organisation des Nations Unies. Tant à la Conférence sur le financement du développement que pendant le processus qui a abouti au Sommet de Johannesburg, l'on s'est vivement préoccupé non seulement du commerce en soi, mais aussi des conséquences liées à l'absence de progrès dans ce domaine. Si le commerce, en termes de valeur ajoutée, ne contribue pas à la formation de capital dans les pays en développement et au financement d'un modèle de développement durable et viable, les négociations n'auront abouti qu'à de bien maigres résultats.

10. Au cours de 30 dernières années, les pays en développement ont rapidement intégré le système mondial du commerce et leur participation aux échanges internationaux de marchandises a augmenté de moins d'un quart à presque un tiers de ces échanges. Néanmoins, les avantages retirés ont été bien inférieurs à l'attente. Dans presque tous les pays en développement, les importations ont augmenté beaucoup plus vite que les exportations, entraînant la détérioration de la balance commerciale. Sauf pour un petit nombre de pays, la diversification des marchés a été faible et la majorité des pays en développement continuent de dépendre de l'exportation de produits à forte teneur en matières premières et à haute intensité de main-d'œuvre.

11. Le programme de travail de l'OMC après la Conférence de Doha a suscité de grandes attentes dans les pays en développement, qui ont témoigné de leur adhésion au système de commerce international en contractant de nouveaux engagements substantiels en liaison avec tous les accords de l'OMC. L'intervenant constate avec regret qu'à ce jour, il n'y a pas eu de progrès importants sur les points qui présentent un intérêt particulier pour les pays en développement et l'examen de ces questions a pris du retard par rapport au calendrier prévu.

12. Le Secrétaire général de la CNUCED a signalé qu'il est dangereux de prendre l'expression « Programme de développement de Doha » comme un slogan publicitaire. Ce serait un danger pour le multilatéralisme dans son ensemble et pour la crédibilité du système, qui est essentielle pour que les normes soient respectées par tous et que le mot « développement » ne soit pas vidé de son sens dans l'après-Doha. Les pays en développement doivent percevoir qu'il y a des retombées concrètes pour eux,

tant dans les négociations commerciales en cours à l'OMC que dans les accords qui seront finalement conclus, avec une orientation vers le développement.

13. Le processus engagé à Doha gagnera en crédibilité si, au lieu d'arriver à des résultats uniquement dans les domaines qui sont prioritaires pour quelques pays, il offre des opportunités commerciales pour la majorité d'entre eux, si les négociations sur l'agriculture réussissent à éliminer les distorsions créées par les politiques internes de certains pays développés, si les questions de mise en œuvre du Cycle d'Uruguay sont réglées et si l'on trouve des solutions pratiques pour garantir la compatibilité des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) avec les politiques de santé publique. Ce qui est en jeu dans les négociations de l'OMC, c'est la capacité de la communauté internationale à mettre le commerce au service du développement.

14. En dépit des progrès obtenus dans le cadre du Cycle d'Uruguay et de la Déclaration de Doha, il continue d'y avoir des mesures protectionnistes pour les produits et les secteurs qui offrent aux pays en développement les plus grandes possibilités, comme l'agriculture, les produits textiles ou des produits manufacturés déterminés. À cet égard, les pays en développement sont confrontés aux mêmes problèmes commerciaux qu'il y a 10 ans, et en particulier à des tarifs douaniers protectionnistes qui faussent les échanges commerciaux et sont contraires aux objectifs de la libéralisation du commerce.

15. Il convient de rétablir la confiance dans le système commercial multilatéral et, à cette fin, les préoccupations des pays en développement telles que la mise en œuvre, le traitement spécial et différencié, l'élargissement de l'accès aux marchés ou les programmes de renforcement des institutions, doivent être prises en compte en vue de la cinquième Réunion ministérielle de Cancún, qui devra apporter des preuves tangibles des progrès réalisés en matière de développement dans le système commercial multilatéral.

16. La lenteur du processus d'accession à l'OMC est préoccupante. L'Organisation est encore très loin de l'universalité et le lien entre commerce et développement est bien difficile à établir quand aucun des pays les moins avancés n'a pu entrer à l'OMC depuis le Cycle d'Uruguay. Compte tenu de

l'importance de l'intégration économique régionale pour le développement, c'est dans ce sens qu'il faut orienter les améliorations que l'on prévoit d'introduire. De ce point de vue, il serait utile de reconnaître explicitement les accords asymétriques entre pays développés et pays en développement et de délimiter les obligations imposées aux partenaires en matière de développement.

17. La CNUCED joue un rôle clef dans la fourniture d'une assistance technique aux pays en développement, en vue de leur intégration dans l'économie mondiale. C'est pourquoi il faut renforcer cette institution et sa capacité d'assistance (aide) aux pays en développement dans le domaine du commerce, de même que pour les questions liées au développement et à la mise en œuvre du programme de travail de Doha.

18. **M^{me} Juul-Jorgensen** (Danemark), prenant la parole au nom de l'Union européenne, des pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne (Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie et Slovénie), ainsi que de Chypre, Malte et la Turquie, pays également associés à l'Union, et de l'Islande, pays membre de l'Association européenne de libre-échange (AELE) qui fait partie de l'Espace économique européen, rappelle que le commerce fait partie intégrante des questions de politique macroéconomique et peut stimuler une croissance qui contribuera à la promotion du développement et à la réduction de la pauvreté. L'Union européenne appuie sans réserve la libéralisation des échanges et la conclusion opportune des négociations inscrites dans le Programme de Doha pour le développement. Les engagements contractés dans la Déclaration ministérielle de Doha revêtent une grande importance pour les pays en développement en termes d'accès aux marchés, en vue de leur intégration dans l'économie mondiale. L'Union européenne offre déjà aux pays en développement un accès préférentiel à son marché pour leurs exportations, non seulement dans le cadre du système généralisé de préférences, qui prévoit un accès en franchise et sans contingents pour les pays les moins avancés, mais aussi dans le cadre d'accords bilatéraux et régionaux. Le commerce entre l'Union européenne et les pays en développement témoigne de leur intégration croissante dans le système mondial du commerce. Leurs exportations vers l'Union européenne ont augmenté en moyenne de 15 % par an depuis 1995

et ont représenté 42 % des importations totales de l'Union européenne en 2000.

19. Toutefois, quelle que soit son importance pour le développement et la réduction de la pauvreté, l'accès aux marchés ne suffit pas à lui seul et doit être appuyé par des politiques nationales intégrées en stratégies de réduction de la pauvreté propres à chaque pays, avec une politique commerciale et des programmes de promotion du commerce. De telles stratégies ont souvent besoin d'un appui externe et d'un climat international propice, avec une réglementation favorable. Le système commercial multilatéral incarné par l'OMC et son vaste programme convenu à Doha est une part importante de cet environnement international et il doit nécessairement contribuer au développement dans la plus grande mesure du possible. L'Union européenne est décidée à développer ses programmes d'assistance technique concernant les questions commerciales, pour permettre aux pays en développement de saisir les possibilités que leur offre la libéralisation des échanges. En septembre 2002, la Commission européenne a annoncé une série de mesures pour donner effet aux engagements contractés à Doha et à Monterrey en matière de création de capacités commerciales et, au cours des prochaines semaines, il est prévu que les ministres du commerce et du développement de l'Union européenne adoptent une stratégie ambitieuse de commerce et de développement.

20. **M. Requeijo** (Cuba) appuie la déclaration faite par le représentant du Venezuela au nom du Groupe des 77 et de la Chine et souligne qu'il importe de renforcer le rôle de L'Organisation des Nations Unies dans le suivi du commerce, en tant qu'agent catalyseur du développement. Il est nécessaire de réformer le système actuel de commerce international pour le transformer en un régime juste et équitable, qui accorde aux pays en développement un traitement spécial et différencié, élargisse leur accès aux marchés et supprime les obstacles tarifaires et non tarifaires qui entravent leurs échanges commerciaux.

21. Alors même que l'on demande avec une insistance croissante aux pays en développement d'ouvrir leurs marchés, le renforcement des mesures protectionnistes adoptées par les pays développés compromet le développement. C'est en donnant effet aux engagements énoncés dans la Déclaration de Doha que l'on pourra corriger les déséquilibres du système multilatéral de commerce actuel et intégrer la

perspective du développement dans les règles régissant le commerce multilatéral. Mais les pays développés n'ont manifestement pas la volonté politique de tenir leurs engagements, comme en témoigne l'enlisement des négociations sur certaines questions qui présentent un intérêt fondamental pour les pays en développement, à savoir le traitement spécial et différencié, les petites économies, la mise en oeuvre, les textiles ou les médicaments et la propriété intellectuelle. Il est indispensable de progresser dans ces négociations et de donner effet à la Déclaration de Doha ainsi qu'aux autres décisions adoptées lors de ladite Conférence ministérielle, surtout en ce qui concerne les questions à régler avant la Cinquième Conférence ministérielle, dont la tenue est prévue à Cancún (Mexique) en septembre 2003. Mais il faut éviter d'utiliser les engagements pris à Doha en faveur du développement comme une monnaie d'échange pour faire avancer les négociations sur les points dits de Singapour : investissements, politique de la concurrence, marchés publics et facilitation du commerce.

22. Outre sa contribution cruciale aux travaux de l'OMC, la CNUCED a joué un rôle capital dans la préparation des pays en développement en vue de leur participation effective aux négociations mondiales. On rappellera à cet égard la nécessité de renforcer cette institution et de lui assurer les ressources humaines et financières voulues pour lui permettre de s'acquitter des tâches qui lui ont été assignées lors des réunions de Bangkok et de Doha. Il est indispensable d'instaurer un nouvel ordre mondial pour corriger les inégalités et les déséquilibres actuels entre le monde en développement et les pays développés.

23. **M. Isakov** (Fédération de Russie) dit que le commerce international est l'une des principales sources de financement du budget que les pays en développement et les pays à économie en transition consacrent au développement social et économique. La création de conditions commerciales équitables est un des facteurs les plus importants pour parvenir à un développement durable. Malheureusement, la majeure partie des problèmes qui se posent dans la sphère du commerce international est due aux restrictions persistantes en matière d'accès aux marchés et aux tarifs douaniers imposés par les pays développés pour limiter l'accès à leurs marchés des produits plus compétitifs provenant de pays en développement ou de pays à économie en transition. Les progrès réalisés

dans ce domaine sont très lents : il est temps désormais de passer des discours aux actes et d'élaborer des mécanismes concrets permettant d'établir des conditions d'accès aux marchés qui soient stables, prévisibles et non discriminatoires, pour tous les pays qui interviennent dans le commerce international, en particulier les pays à économie en transition et ceux qui sont en train d'accéder à l'OMC. À cet égard, on peut se féliciter de l'accord très positif conclu lors de la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC, tenue à Doha, qui a marqué le début d'un nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales. L'OMC doit devenir une organisation plus ouverte sur l'universalité, appliquant les normes sans discrimination, surtout en ce qui concerne les conditions d'accession de nouveaux États. La pleine intégration de la Russie dans l'économie mondiale est retardée par des obstacles injustes qui empêchent son accession à l'OMC. L'entrée de la Fédération de Russie dans cette organisation doit se plier aux normes en vigueur mais les conditions imposées à cet effet doivent être réalistes. L'important pour le pays, ce n'est pas la rapidité mais la qualité de son intégration : en effet, le processus s'accompagne de réformes internes et constitue une des tâches économiques stratégiques dont l'exécution incombe au pays.

24. Le nouveau cycle de négociations devra se concentrer en priorité sur la libéralisation du commerce des produits agricoles et des services et sur la révision des normes en vigueur à l'OMC en ce qui concerne les pratiques antidumping, les subventions et les mesures compensatoires, la simplification des procédures du commerce international et l'examen du mécanisme de règlement des différends commerciaux. Dans le secteur de l'agriculture, il faudra établir des paramètres concrets permettant de quantifier le soutien interne et le volume des subventions à l'exportation. S'agissant des services, il faut mener des négociations élargies, sur la base d'un ensemble de principes bien défini, et préserver également la structure de l'Accord général sur le commerce des services. Les mesures antidumping actuelles doivent être révisées de façon à appliquer aux exportations une procédure d'enquête normalisée qui tienne compte de l'existence dans le pays d'une économie de marché. De même s'impose la mise au point progressive des normes régissant le règlement des différends commerciaux au sein de l'OMC. La Fédération de Russie est disposée à participer activement au nouveau cycle de négociations de l'OMC, en qualité d'observateur, et elle espère

résoudre en même temps les problèmes que pose son accession à cette organisation.

25. La CNUCED joue un rôle important en tant qu'organe central de coordination au sein du système des Nations Unies pour le commerce et le développement. C'est l'une des instances internationales les plus autorisées pour examiner les problèmes actuels et à venir concernant la libéralisation du commerce international des biens et des services, le développement des flux financiers et le transfert de technologie. Il faut maintenir et développer la contribution de la CNUCED aux pays en développement et à économie en transition, en vue de renforcer l'efficacité de leur commerce extérieur, de créer les infrastructures nécessaires à leur développement et de les aider à intégrer le système commercial multilatéral. Le programme de coopération technique, récemment adopté par le Secrétaire général de la CNUCED, est particulièrement prometteur : l'accent y est mis sur la concrétisation des engagements contractés à Doha en vue de faire participer les pays en développement au programme de travail de l'OMC adopté à la Conférence de Doha. Le programme analyse un certain nombre de questions qui revêtent la plus haute importance pour les pays à économie en transition, telles que le développement de l'esprit d'entreprise, en particulier le commerce, l'investissement et le commerce électronique. Il faut espérer que le programme du nouveau cycle de négociations tiendra dûment compte des intérêts spécifiques des pays en développement et des pays à économie en transition, et en particulier des pays qui négocient leur adhésion à l'OMC.

M. Benmellouk (Maroc) prend la présidence.

26. **M^{me} Goh** (Singapour) fait sienne la déclaration prononcée par le représentant du Venezuela au nom du Groupe des 77 et de la Chine et déclare que le trait principal qui caractérise le système actuel du commerce international est l'hypocrisie, car les pays pauvres sont invités à ouvrir leurs marchés cependant que les pays développés imposent des mesures protectionnistes. L'agriculture est la principale production de presque tous les pays en développement mais les énormes soutiens internes actuellement engagés dans les pays développés affaiblissent la capacité des pays en développement et parviennent à exclure du marché jusqu'aux agriculteurs les plus productifs.

27. Il vaut la peine de noter que les trois principales conférences tenues pendant l'année écoulée ont mentionné l'importance que revêt la libéralisation des échanges comme facteur de développement et comme source de revenus au service du développement. Effectivement, un environnement commercial plus libre et plus stable aurait un puissant effet catalyseur sur la création d'emplois, l'atténuation de la pauvreté et la revitalisation des marchés.

28. Le Programme de Doha pour le développement jette les bases nécessaires pour mobiliser des ressources en faveur du développement et faciliter l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale. La mise en œuvre dudit Programme montre bien que la majorité des pays, sinon tous, reconnaissent les avantages découlant de la libéralisation du commerce et de l'ouverture du système commercial multilatéral. Dans le contexte mondial actuel de ralentissement économique, la lutte constante contre le protectionnisme est d'autant plus urgente que, comme on l'a abondamment démontré, la croissance économique est plus forte lorsque le commerce international augmente plus rapidement que la production mondiale. Les résultats décevants de l'économie mondiale attendus cette année viennent encore souligner à quel point il importe de promouvoir le Programme de Doha pour le développement.

29. C'est un fait généralement établi que la libéralisation des échanges entraîne de grands avantages. À titre d'exemple, le FMI et la Banque mondiale estiment que la réalisation des sept objectifs de développement du Millénaire exigerait 54 milliards de dollars annuels, somme qui représenterait à peine un tiers des avantages économiques que la libéralisation des échanges rapporterait aux pays en développement. Par conséquent, il est absolument nécessaire de mettre en pratique le Programme de Doha pour le développement, en tant que source de financement pour le développement. La communauté internationale doit unir ses forces en vue d'arriver à une ouverture réelle des marchés aux biens et services de tous les pays, en particulier du monde en développement. Les mesures de sauvegarde doivent être prises pour ce qu'elles sont en réalité et non pour des mesures protectionnistes et il faut combattre toute tentative visant à lier l'accès aux marchés et l'aide au développement à des aspirations utopiques relevant des droits de l'homme, de l'environnement ou de la protection des normes du travail.

30. Les initiatives régionales sont également essentielles pour faire face aux problèmes généraux que pose la mondialisation. A cet égard, les pays ne doivent pas attendre la conclusion du cycle de négociations de Doha pour initier les réformes ou libéraliser les échanges, étant donné que la facilitation du commerce pourrait leur rapporter d'immenses avantages.

31. Malgré la récession économique, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), dont fait partie Singapour, reste très attaché à la libéralisation des échanges tant au sein de la région qu'avec ses autres partenaires économiques. L'ANASE a renforcé sa coopération économique avec de nombreux pays appartenant à diverses parties du monde, dont les États-Unis, le Japon, la Corée, l'Inde, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Actuellement, les échanges avec les pays extérieurs à la région représentent 80 % de son commerce et 90 % de l'investissement étranger direct provient également d'autres régions. En outre, diverses initiatives de coopération économique régionale ont été lancées, telles que la zone de libre-échange et d'investissement de l'ANASE. Au cours de l'année écoulée, un accord avec la Chine a été signé, aux termes duquel la plus grande zone de libre-échange du monde sera créée d'ici dix ans.

32. La mondialisation et la libéralisation des échanges peuvent être les moteurs de la croissance économique et du développement, mais d'autres mesures doivent les accompagner. Les pays en développement ont besoin d'aide pour mettre en place les structures matérielles, éducatives, juridiques et politiques nécessaires pour leur permettre de participer activement à l'économie mondiale. Comme le souligne le Rapport sur le développement humain, la mondialisation doit prendre en compte les besoins de l'être humain et non pas seulement les avantages économiques.

33. **M. Ramadan** (Jamahiriya arabe libyenne) appuie la déclaration faite par le représentant du Venezuela au nom du Groupe des 77 et de la Chine et rappelle que le commerce est un élément dont l'importance ne cesse de croître dans la stratégie de développement. Dans sa résolution 55/182, l'Assemblée générale a souligné qu'il importe d'universaliser le système commercial multilatéral pour y inclure, en toute transparence et sans discrimination, les pays en développement et les pays à économie en transition, appuyé l'élimination ou la réduction des droits de douane et autres barrières

non tarifaires et réaffirmé le rôle qui incombe à la CNUCED en tant qu'organe central de coordination pour les questions touchant le commerce international et le développement.

34. Les années 2001 et 2002 ont connu une grave crise économique et commerciale, due au ralentissement du tourisme et à l'augmentation des coûts du transport. En 2003, le taux de croissance du commerce ne sera que de 3 % alors qu'en 2000, il avait atteint 11 %. Les exportations de l'Afrique, de l'Asie et de l'Amérique latine ont considérablement diminué. Aux insuffisances d'infrastructure commerciale et de compétitivité dans le système multilatéral, s'ajoutent les restrictions imposées par les mesures protectionnistes et antidumping des pays développés. Il faut mettre un terme aux mesures coercitives unilatérales prises par les pays développés, qui sont en violation des accords commerciaux multilatéraux et entravent le progrès économique et social.

35. Lors des réunions de Doha, Monterrey et Johannesburg, d'importantes recommandations ont été formulées en vue de faciliter l'intégration des pays en développement dans le système de commerce international; elles tendent notamment à accélérer l'entrée de ces pays à l'Organisation mondiale du commerce, à libéraliser le marché, à développer la capacité de ces pays à diversifier leurs exportations, à augmenter l'assistance financière et technique et à resserrer la collaboration entre les secteurs public et privé. La Jamahiriya arabe libyenne espère que tous les engagements seront tenus et que les décisions prises auront des retombées positives pour les pays en développement. La Réunion ministérielle internationale sur la coopération en matière de transport de transit, qui se tiendra au Kazakhstan, devrait trouver des solutions aux problèmes des pays en développement sans littoral; de même, le Sommet mondial sur la société de l'information, prévu à Genève en 2003, devrait contribuer à faciliter un accès universel aux technologies de l'information et de la communication et à combler le fossé numérique.

36. **M. Valera** (Mexique) dit qu'il est nécessaire de consolider le commerce international, qui est l'un des piliers du développement mondial, et d'en promouvoir la libéralisation en éliminant les mesures unilatérales et protectionnistes qui faussent les échanges. Pour ce faire, il faut assurer aux pays en développement des possibilités d'accès aux marchés, éliminer les subventions des pays développés et aider les pays en

développement à renforcer leurs capacités humaines et leurs moyens techniques. Les résultats obtenus lors des dernières conférences et réunions consacrées à ces questions sont dignes d'éloges, mais ils doivent se traduire par des mesures systématiques pour mettre en place un commerce mondial plus équilibré, favorable aux pays en développement et aux pays les moins avancés. Le Mexique espère que le mandat défini dans la Déclaration de Doha, concernant les dispositions relatives au traitement spécial et différencié, permettra d'assurer aux pays en développement une plus large participation au processus de négociations multilatérales en cours à l'Organisation mondiale du commerce. Il est indispensable qu'à la Cinquième Conférence ministérielle de l'OMC, qui doit avoir lieu au Mexique en 2003, des progrès substantiels soient réalisés en faveur des pays en développement et qu'apparaisse avec clarté la priorité que la communauté internationale a accordée à la question du développement.

La séance est levée à 18 heures.